

ATTENTION !! REINSCRIPTION 2022-2023

OBLIGATOIRE SUR INTERNET : <https://ent.u-bourgogne.fr>

(Pour une poursuite d'études dans la même filière)

Entre le lundi 4 (10 h) et le dimanche 17 juillet 2022

ATTENTION : Pensez à bien régler la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) au CROUS (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>) avant de procéder à votre inscription administrative. Un numéro de certificat vous sera délivré par le CROUS, ce numéro sera à saisir lors de votre inscription administrative.

- Paiement obligatoire et sécurisé par carte bancaire
- Possibilité de paiement en 3 fois des droits d'inscription (1^{er} tiers à l'inscription, les 2 autres échéances les 2 mois suivants)
- **Sous 72 heures**, envoi des pièces justificatives demandées
- Possibilité d'assistance téléphonique au 03 80 39 38 37

NB ☛ Les étudiants en attente d'une réponse à leur demande de transfert dans une autre université ne doivent pas se réinscrire à l'UB en juillet.

Pour plus d'informations : vous référer au site : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> ma formation